

Frais de déplacement hors Québec

Paragraphe 18 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels
Divulgarion des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2023-2024
Trimestre : Janvier - Mars

Informations complémentaires :

Aucune dépense en déplacement hors Québec pour ce trimestre.